

---

## Charte éthique Px Group

---

Cette charte vise à déclarer les pratiques éthiques, sociales et environnementales qui constituent les fondements devant exister entre les entreprises du Groupe PX, leurs clients, leurs salariés et leur environnement.

L'attitude du Groupe PX en Suisse est largement couverte par des règlements et lois ainsi que par des normes et règles internationales qui assurent une haute protection du consommateur auxquelles le Groupe PX se soumet et particulièrement en matière de:

- protection de l'environnement
- respect des droits des travailleurs
- santé au travail
- lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme
- négoce, traçabilité et transformation des métaux précieux

La mise en œuvre de cette Charte est assurée par l'ensemble des employés et dirigeants du Groupe PX.

Les sociétés du Groupe PX intègrent dans leurs règlements internes un ensemble de règles et procédures qui assurent l'application des principes d'honnêteté et d'éthique élevés.

Pour les métaux précieux, l'application des règles sur la loi et le contrôle des métaux précieux, les standards RJC, les règlements en préparation de l'OCDE et de ceux du LBMA sont strictement observés.

Pour assurer ce haut niveau d'éthique, le Groupe PX assure formation continue, un suivi régulier et des audits internes périodiques au sein de ses sociétés comme se soumet aux contrôles externes divers auxquels le Groupe PX et ses succursales sont soumis.